



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

33 COM

Distribution limitée

WHC-09/33.COM/11C

Paris, 10 mai 2009

Original: français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-troisième session

Séville, Espagne

22 - 30 juin 2009

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

11C : Lancement du deuxième cycle d'exercice de soumission des rapports périodiques en Afrique

Ce document résume les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du lancement du deuxième cycle d'exercice de soumission des rapports périodiques en Afrique. Il présente aussi les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme régional pour Afrique adopté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 27^e session (UNESCO, 2003). Il doit être lu conjointement avec les documents *WHC-09/33.COM/6A* et *WHC-09/33.COM/16A*

Projet de décision : 33 COM 11C, voir Point IV.

I. Préparation du prochain cycle de soumission des rapports périodiques

1. Conformément à l'article 29 de la *Convention du patrimoine mondial* et à la **décision 32 COM 11E**, le deuxième cycle de soumission des rapports périodiques pour la région Afrique sera lancé immédiatement après la 33e session du Comité du patrimoine mondial.

2. Le premier cycle d'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Afrique, lancé en 2000, a été adopté en 2002 lors de la 26e session du Comité du patrimoine mondial (**décision 26 COM 20**). L'analyse des résultats de ce premier cycle a révélé que des efforts devront être réalisés afin de renforcer les capacités des États parties en ce qui concerne la Section II du questionnaire, dans la mesure où de nombreux biens nécessitent des modifications de délimitation, des changements de nom et, dans certains cas, la révision des critères ou de nouvelles Déclarations de valeur universelle exceptionnelle (VUE). Les deux années de réflexion décidées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 30^e session (**décision 30 COM 11C.1**) ont permis de confirmer cette analyse.

3. Concernant les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle, l'inventaire rétrospectif actuellement en cours pour la région Afrique, révèle que sur la totalité des 76 biens de la région Afrique, seuls 6 biens possèdent une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, 27 une Déclaration de valeur, et 43 ne possèdent ni Déclaration de valeur, ni Déclaration de valeur universelle exceptionnelle. Au total donc, 19 États parties seraient concernés par la préparation des projets de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle devant être approuvés par le Comité.

4. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce deuxième cycle, un ensemble d'activités, similaires à celles actuellement organisées dans le cadre du rapport périodique de la région des États Arabes sera mis en œuvre selon une stratégie claire et un calendrier précis et dans les délais impartis.

5. Afin de satisfaire la demande faite par le Comité du patrimoine mondial aux États parties (**décision 32 COM 11E**), de voir toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle finalisées avant le lancement du prochain cycle, un atelier d'information sur la préparation de ces déclarations a été organisé à Dar es Salaam (République- Unie de Tanzanie) du 2 au 4 mars 2009. L'atelier a bénéficié du soutien financier du Gouvernement Suisse et du Fonds pour le patrimoine mondial africain, et a été organisé en partenariat avec le Département des Antiquités de Tanzanie.

6. L'objectif de l'atelier qui a réuni près d'une cinquantaine de professionnels africains, était de former ces derniers à la rédaction des projets de Déclarations de valeur universelle exceptionnelle. Cette formation qui a duré trois jours, encadrée par le Centre du patrimoine mondial et par les Organisations consultatives (IUCN, ICOMOS, ICCROM), a permis de leur fournir les outils méthodologiques nécessaires pour cet exercice. L'atelier a regroupé les représentants des 18 pays africains suivants, dont les biens n'ont ni Déclaration de valeur, ni Déclaration de valeur universelle exceptionnelle : Bénin, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Ethiopie, Ghana, Guinée, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Sénégal, Seychelles, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

7. L'atelier a adopté une méthodologie de travail qui consistait en une série de présentations théoriques suivies d'exercices pratiques sous la supervision des formateurs. En effet, toutes les présentations sur le concept de valeur universelle exceptionnelle ont été faites le premier jour par les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial. Le deuxième jour a été consacré à des exercices pratiques en groupes de travail. Le dernier jour,

chaque participant a été invité à entamer le même travail de rédaction effectué en groupes de travail sur un bien de son pays.

8. En termes de résultats de l'atelier, les projets de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle des biens suivants ont été préparés : Sanctuaire des oiseaux du Djoudj (Sénégal), Chutes Victoria (Zambie et Zimbabwe), Réserve de gibier de Selous (Tanzanie), Vieilles villes de Djenné (Mali), Ruines de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara (Tanzanie) et Aksum (Ethiopie).

9. En outre, le travail de rédaction entamé par les participants a permis de définir la structure sur les 23 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial suivants : Les palais royaux d'Abomey (Benin), le Parc National de Manovo-Gounda St Floris (République centrafricaine), la réserve naturelle intégrale des Mount Nimba (Côte d'Ivoire/Guinée), le Parc National de la Garamba (République démocratique du Congo), Aksum (Ethiopie), le Parc National de Simien (Ethiopie), Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest (Ghana), Réserve naturelle intégrale de Tsingy de Bemaraha (Madagascar), le Parc National du Lac Malawi (Malawi), l'île du Mozambique (Mozambique), le Parc national du « W » (Niger), le sanctuaire des oiseaux du Djoudj (Sénégal), l'île de Gorée (Sénégal), l'Atoll d'Aldabra (Seychelles), les Ruines de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara (Tanzanie), la Zone de conservation de Ngorongoro (Tanzanie), le Parc National de Serengeti (Tanzanie), la réserve de gibier de Selous (Tanzanie), le Parc National du Kilimandjaro (Tanzanie), la Forêt impénétrable de Bwindi (Ouganda), les Ruines de Khami (Zimbabwe), le Parc national de Mana Pools, aires de safari Sapi et Chewore (Zimbabwe) et les Chutes Victoria (Zambie et Zimbabwe). Les résultats de ces exercices individuels de rédaction ont été particulièrement appréciés dans la mesure où chaque participant a pu proposer, au moins, une ébauche de projet de Déclaration de VUE d'un bien situé dans son pays.

10. Depuis la fin de l'atelier, le Centre du patrimoine mondial a reçu une vingtaine de versions provisoires de projets de Déclaration de VUE. Une concertation est en cours avec les Organisations consultatives pour la mise en place d'un processus d'assistance à la finalisation de ces projets de Déclaration. La plupart des participants s'est engagé à organiser des formations au niveau national afin de partager leurs connaissances sur l'exercice avec leurs homologues. Tous les outils de formation développés lors de l'atelier, ainsi que le rapport, sont disponibles sur le site web du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org>). L'atelier a aussi permis une relecture des différents dossiers de nomination des biens concernés et des évaluations des Organisations consultatives.

11. Suite aux recommandations de l'atelier, les éléments suivants seront pris en compte pour garantir la bonne mise en œuvre du deuxième cycle du rapport périodique en Afrique : a) un encouragement aux Etats Parties pour que les participants de l'atelier de Dar es Salaam soient identifiés comme points focaux pour le deuxième exercice de soumission du rapport périodique et pour qu'ils soient les responsables du remplissage du questionnaire b) l'organisation d'une nouvelle journée de formation sur les projets de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, à l'attention des pays n'ayant pas participé à l'atelier de Dar es Salaam ; c) un appui technique et/ou financier à la soumission des cartographies des biens du patrimoine mondial manquant, dans le cadre de l'Inventaire rétrospectif.

12. En termes de stratégie, le prochain cycle englobera tous les biens inscrits de 1978 à la date de lancement de l'exercice. Chaque Etat partie sera invité à désigner un point focal national qui aura la responsabilité de coordonner le travail visant à compléter les deux sections du questionnaire. Les Etats parties seront encouragés à considérer en priorité leurs participants qui ont été formés lors de l'atelier de Dar es Salam. Des mentors pour chacune des quatre sous-régions (Afrique de l'ouest, Afrique centrale, Afrique australe, Afrique

orientale) seront désignés et formés au remplissage du questionnaire. Ils auront pour mission d'appuyer techniquement ce travail dans leur sous-région. L'ensemble de l'exercice sera coordonné par le Centre du patrimoine mondial, en partenariat avec l'ICOMOS, l'UICN, l'ICCROM, et le Fonds pour le patrimoine mondial africain.

13. La première réunion régionale de lancement du deuxième cycle en Afrique est prévue pour le mois de janvier 2010. Au cours de cette réunion, les Etats parties seront informés de manière plus détaillée sur la stratégie permettant de compléter efficacement les deux sections du questionnaire, ainsi que sur la méthodologie qui sera adoptée pour analyser les questionnaires et préparer le rapport final sur la situation de la région Afrique. La réunion aura également pour objectifs de :

- a) présenter et expliquer le nouveau format pour la soumission des rapports périodiques (**décision 31 COM 11D.1**) ;
- b) obtenir l'adhésion des Etats parties et leur participation active tout au long de l'exercice ;
- c) promouvoir la coopération régionale par l'échange d'informations et d'expériences en matière de rapports périodiques et de suivi ;
- d) former les Etats parties n'ayant pas participé à l'atelier de Dar es Salam, à la rédaction du projet de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle pour les biens situés sur leur territoire. Enfin, cette réunion de lancement permettra également de définir les besoins spécifiques de la région Afrique dans le domaine de l'assistance à l'utilisation du nouveau format en vue de l'élaboration du rapport périodique.

14. A la suite de la réunion de lancement de janvier 2010, les activités suivantes seront également organisées selon le planning suivant :

- juillet 2009 – janvier 2010 : finalisation de tous les projets de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, soumission de toutes les informations demandées dans le cadre de l'inventaire rétrospectif, et formation des mentors au remplissage en ligne du questionnaire ;
- janvier - mars 2010 : soumission des questionnaires (section I et II) du rapport périodique rempli par les gestionnaires des sites avec l'appui des mentors et points focaux ;
- avril –août 2010 : réunions sous régionales visant à compléter les informations fournies et faire une première analyse des résultats ;
- septembre – novembre 2010 : analyse et synthèse des rapports périodique par le Secrétariat ;
- janvier 2011 : réunion régionale finale ;
- janvier – avril 2011 : rédaction du rapport régional ;
- juin- juillet 2011 : Présentation des résultats pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 35e session.

Le calendrier précis de ces activités sera déterminé sur la base des consultations avec les trois organisations consultatives et les pays désireux d'accueillir les réunions sous-régionales.

II. Progrès dans la mise en œuvre du programme régional Afrique

II.1. Programme Africa 2009

15. Après dix années d'existence, le Programme Africa 2009 arrivera à terme le 31 décembre 2009. Afin de tirer des conclusions sur les activités menées dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités, et proposer des orientations pour la suite des

activités après 2009, une évaluation indépendante des besoins a été conduite en 2008. Celle-ci a confirmé que le Programme Africa 2009 a continué de produire des résultats tangibles, qui ont énormément contribué à l'objectif global du programme. Grâce à ce programme, il peut être démontré qu'il y a eu des améliorations marquées dans les pratiques de gestion au niveau national dans les pays africains, du fait des activités formation dispensées à l'EPA (Ecole du patrimoine africain) au Bénin, au CHDA (Centre pour le Développement du patrimoine en Afrique) au Kenya, dans de nombreux pays africains, et du partage des expériences entre les différents professionnels bénéficiaires. C'est grâce à ces activités que la capacité de préparation des propositions d'inscription et de listes indicatives, ainsi que l'amélioration des états de conservation de nombreux biens du patrimoine mondial a été rendu possible.

16. Malgré tous les progrès réalisés dans le cadre du programme, cette évaluation a également passé en revue les réalisations du Programme et les défis surmontés au cours des trois dernières années de la phase de consolidation 2006-2009. Elle propose par conséquent la stratégie suivante à continuer après 2009 :

- Poursuivre la consolidation des compétences déjà créées et accroître la formation des professionnels du patrimoine, non seulement avec l'EPA et le CHDA, mais aussi les universités et autres instituts de doctorat africains ;
- Poursuivre la formation sur les nouveaux concepts dans le domaine de la gestion, tels que l'innovation, l'esprit d'entreprise, le leadership et la gestion du changement climatique. Cela aidera à la formation des capacités à traiter de questions telles que la durabilité, la réduction des menaces sur les sites, le rôle du patrimoine dans le développement économique, le rôle de la communauté dans la gestion du patrimoine, l'identification des sites appropriés en vue de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la préparation des propositions d'inscription satisfaisantes, etc. ;
- Poursuivre le dialogue à travers des réunions régulières, des séminaires et des ateliers, des professionnels chargés de la gestion du patrimoine - tant au niveau sous-régional qu'au niveau régional. Ce dialogue est considéré important en tant que stratégie de pression qui aiderait à la prise de décisions politiques efficaces, et apporterait aussi plus de visibilité aux acquis du programme Africa 2009 ;
- Maintenir le réseau des professionnels du patrimoine culturel déjà en place, et assurer sa croissance au moyen de programmes d'échanges, de publications, ainsi que le maintien de la lettre d'information et du site Internet.

17. L'évaluation recommande par conséquent la mise en place d'un nouveau programme dont le contenu prendrait en compte les aspects suivants :

- Assistance à la gestion et à la mise en œuvre des projets de conservation ;
- Assistance à la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* de 1972 ;
- Assistance à la préparation des propositions d'inscription satisfaisantes
- Assistance à l'élaboration des plans de gestion des sites, et plus particulièrement des sites du patrimoine mondial ;
- Collaboration avec les universités et les établissements de formation post diplômés, de doctorat et de cours intensifs ;
- Consolidation des capacités de formation à la conservation du patrimoine mondial à l'EPA et au CHDA ;
- Formation sur la base des besoins des professionnels, par groupes régionaux, et des thèmes éducatifs.

18. Le Centre du patrimoine mondial, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale pour l'Afrique, et du contexte du lancement du deuxième cycle de soumission des

rapports périodiques en Afrique, envisage de poursuivre son appui aux activités qui seront lancées dans le cadre du nouveau programme qui suivra immédiatement après 2009. La contribution financière du Comité du patrimoine mondial se poursuivrait en conséquence, dans le cadre de l'appui du Centre du patrimoine mondial au Fonds pour le patrimoine mondial africain.

II. 2. Programme Africa Nature

19. L'une des principales recommandations du Plan d'Action du Rapport Périodique pour l'Afrique, adopté en 2002, donnait la priorité au développement des ressources humaines, au renforcement de la gestion des sites, et au développement de stratégies nationales pour les sites du patrimoine mondial en Afrique, de façon globale aux renforcements des capacités institutionnelles. Ainsi le Comité du patrimoine mondial a approuvé en 2003 (**décision 27 COM 20B.2**) le Programme régional pour l'Afrique couvrant une période initiale de 2004-2007.
20. Le Programme régional pour l'Afrique propose des sessions de formation pour renforcer les capacités de gestion des sites, il a été conçu pour les besoins en formation dans les trois domaines suivants : a) Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* en Afrique, b) Gestion des sites du patrimoine mondial et c) Renforcement des compétences scientifiques, techniques et traditionnelles pour la conservation des biens culturels et naturels.
21. Grâce à l'appui du Fonds du patrimoine mondial et de donateurs, de nombreuses activités telles que des réunions et des séminaires de formations se sont tenus depuis 2004. Des ateliers de formation généralistes et spécifiques ont été organisés, en collaboration avec les institutions nationales, le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et l'UICN, pour les Directeurs des Aires protégées et les gestionnaires de sites naturels africains.
22. Le Centre du patrimoine mondial en collaboration avec l'UICN, et ces autres partenaires, élaboreront au cours du biennium 2010/2011 une stratégie pour la formation des gestionnaires et des conservateurs du patrimoine naturel. Cette stratégie a pour objectif le développement d'un programme-cadre à long terme, analogue à Africa 2009, pour le développement des compétences dans le domaine du patrimoine mondial naturel. Afin d'élaborer ce programme, le Centre du patrimoine mondial souhaite organiser une réunion de concertation, courant 2010, avec les responsables des Aires protégées dont l'objectif serait de concevoir cette stratégie pour la formation des professionnels du patrimoine naturel en Afrique.
23. A l'instar d'America 2009, ce programme de formation serait mis en œuvre par le Centre du patrimoine mondial, l'UICN et les institutions spécialisées de formation tels que le Collège de la Faune de Garoua, au Cameroun, l'Université de Ouagadougou, au Burkina Faso, ou encore le Collège de Mweka en République-Unie de Tanzanie. Il permettrait ainsi de pérenniser les activités menées dans le cadre d'America Nature au-delà de sa phase pilote, reconnaissant l'importance accordée au développement des capacités par le Comité du patrimoine mondial.

III. Collaboration avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain

24. Le Centre du patrimoine mondial a activement poursuivi son appui au Fonds pour le patrimoine mondial africain. En vue de la mise en œuvre des activités du Fonds prévues dans le plan stratégique 2008-2010, et suite à la **décision 31 COM 10**, un appui financier

a été donné au Fonds pour compléter le financement nécessaire à l'organisation des deux ateliers de formation au Lesotho en 2008 et au Bénin en 2009. Le Centre du patrimoine mondial, au même titre que l'UICN, l'ICCROM et l'ICOMOS, a été impliqué dans l'encadrement de l'atelier du Lesotho où 16 participants issus de 9 pays anglophones ont été formés. Cet atelier a abouti à l'initiation de travaux de préparation de proposition d'inscription pour les sites suivants: Paysage culturel Makgadikgadi (Botswana), Paysage culturel Tongo-Tenzuk (Ghana), Parc national du Sehlabathebe (Lesotho), les systèmes de lacs (Kenya), Archipel de Quirimbas (Mozambique), Monument historique Surame (Nigeria), Mines Ngwenya (Swaziland), Paysage culturel Barotse (Zambie).

25. Le Centre du patrimoine mondial et le Fonds pour le patrimoine mondial africain, envisagent la signature d'un Protocole d'accord sur trois ans, qui définira un noyau d'activités qui seront mises en œuvre conjointement, notamment : (1) l'appui au deuxième cycle de d'exercice de soumission du rapport périodique en Afrique, qui sera lancé lors de la 33e session du Comité du patrimoine mondial (Séville, Espagne) ; (2) l'appui aux activités qui seront mises en œuvre par l'EPA et le CHDA dans le cadre du nouveau programme qui succèdera à Africa 2009.

IV. Budget proposé dans le **deuxième cycle d'exercice de soumission des rapports périodiques en Afrique**

Activités	Montants En dollar UE	Sources de financements
Réunion de lancement (27 Etats parties)	100 000	Fonds du patrimoine mondial
1e Réunion sous régionale	50 000	Fonds du patrimoine mondial
2e et 3e Réunions sous régionales	100 000	A déterminer
Atelier de formation des mentors	20 000	A déterminer
Analyse et synthèse	50 000	A déterminer

V. Projet de décision

Projet de décision 33 COM 11C

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-09/33.COM/11C,
2. Rappelant les décisions 31 COM 10 et 32 COM 11A, adoptées respectivement à sa 31e session (Christchurch, 2007) et à sa 32e session (Québec, 2008) ;
3. Prend note des résultats des activités de préparation du lancement du deuxième cycle d'exercice de soumission du rapport périodique, et en particulier de l'atelier de préparation des projets de déclaration de valeur universelle exceptionnelle organisé à Dar es Salaam, en Tanzanie (mars 2009) ;
4. Exprime ses remerciements au Gouvernement de la Suisse et au Fonds du patrimoine mondial africain, pour leur soutien financier à la préparation de l'exercice du deuxième cycle du rapport périodique ;

5. Demande au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives, de poursuivre la mise en œuvre du Programme régional pour l'Afrique, et les encourage à poursuivre la recherche de financements pour sa mise en œuvre ;
6. Demande aux Etats parties de la région Afrique n'ayant pas encore répondu aux questions soulevées dans le cadre de l'inventaire rétrospectif de fournir toutes les clarifications ainsi que la documentation demandée avant le **1er février 2010** ;
7. Demande également aux Etats parties de la région Afrique de réviser ou de rédiger toutes les déclarations de valeur universelle exceptionnelle, manquantes, concernant les biens situés sur leur territoire et de les soumettre **avant le 1er février 2010** pour examen lors de la 35e session du Comité du patrimoine mondial en 2011 ;
8. Prie instamment les Etats parties de la région Afrique de participer activement au deuxième cycle de soumission de rapports périodiques et à saisir cette occasion pour renforcer leurs capacités de gestion des biens du patrimoine mondial ;
9. Invite les Etats Parties, le Fonds pour le patrimoine mondial africain, le Centre du patrimoine mondial et tous les acteurs impliqués dans la conservation et la gestion du patrimoine naturel et culturel de l'Afrique à élaborer une stratégie de collecte de fonds destinée à compléter les ressources financières requises pour mettre en œuvre la Convention du patrimoine mondial en Afrique ;
10. Invite également les Etats parties africains à accueillir les réunions régionales et sous régionales prévues dans le cadre du deuxième cycle du rapport périodique ;
11. Demande au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives d'apporter leur assistance aux Etats Parties africains dans la préparation du rapport périodique ;
12. Décide de lancer le deuxième cycle d'exercice de soumission des rapports périodiques en Afrique et décide d'allouer 150 000 dollars UE pour permettre la mise en œuvre des activités prévues dans ce cadre ;
13. Demande également au Centre du patrimoine mondial de l'informer de l'avancement de l'exercice de rapport périodique à sa 34e session en **2010**.